

voitures. Celle-ci se traduirait par une augmentation de l'adhérence du convoi qui ne pourrait être vaincue par la machine.

Plusieurs tentatives de substitution de la traction à vapeur, cause principale du déficit chronique de la ligne, se solderont par un échec dû au profil trop accidenté du parcours.

En 1936, l'utilisation d'une Micheline avait été envisagée et tout aussitôt rejetée. Ce véhicule ne pouvant transporter qu'une cinquantaine de voyageurs, il aurait fallu six voyages aller et retour, soit environ 1 h 30, pour transporter les quelque huit cents passagers chargés aux heures de pointe. En 1946, des essais de draine connurent le même sort.

En fait, la solution au problème aurait pu être apportée par l'électrification. On en parle déjà en 1936. Le 21 mai 1938, *Le Réveil de Seine-et-Oise* publie un long article sur ce sujet, mais il faudra encore attendre dix sept ans pour la voir réalisée, un an après la fin de la ligne.

Les obstacles à franchir

Le projet établi en 1864 prévoit que la plate-forme croise dix-sept voies de terre, d'eau et ferrée qui se répartissent comme suit :

Sur le territoire d'Enghien :

- le PN 4 de la ligne de Paris à la frontière belge : PN.
- PK 0,010 : - la voie ferrée de desserte de la gare PV d'Enghien : PN.
- PK 0,082 : - la route de Soisy à Enghien (rue du Départ) : PN1.
- le sentier des Sureaux (rues Jules Ferry et Le Veillard).

Sur le territoire de Soisy :

- PK 0,515 : - la route d'Auvers à Saint-Denis (avenue du Général Leclerc) : PN 2.
- PK 0,700 : - le chemin de Soisy à la route d'Auvers (Chemin Vert).
- PK 1,120 : - le ru des Basserons : aqueduc.
- chemin particulier.

- PK 1,220 : - le chemin de la Fosse-aux-Moines : PI.

Sur le territoire de Montmorency :

- le sentier des Épinettes.
- PK 1,478 : - le grand chemin des Carrières : PN 2 bis.

Sur le territoire de Soisy :

- PK 1,710 : - le chemin du Grand Chat.
- PK 1,910 : - le chemin du Petit Chat : PN 3.
- PK 2,121 : - le chemin du Pavé-Saint-Paul (rue de Pontoise) : PN 4.

Sur le territoire de Montmorency :

- PK 2,160 : - écoulement des eaux de ruissellement : aqueduc.
- PK 2,362 : - le sentier de la Fontaine-Saint-Paul : PI.
- PK 2,490 : - passage privé : PI.
- PK 2,667 : - la rue de Jaigny : PN5.
- PK 2,769 : - la ruelle des Cornouillers.

Pour franchir ces obstacles, quatre solutions sont possibles : le franchissement à niveau (PN) qui sera retenu pour sept d'entre eux ; le franchissement inférieur (PI) pour trois d'entre eux, en ajoutant deux aqueducs ; le franchissement supérieur (PS), non mentionné ici mais retenu pour l'embranchement particulier de la carrière ; le détournement ou l'interruption pour les autres.

Au carrefour de la rue Carlier et de la rue du Départ, le passage à niveau n° 1 (PN 1) va devenir au fil du temps un obstacle vraiment périlleux à franchir, du fait de son positionnement. Appartenant à la première catégorie, les barrières resteront ouvertes et non gardées de 19 h 30 à 7 h 00 comme l'indique le panonceau.